

Paris, le 25.02.20 000805 CM

—
Le Ministre
—

Monsieur,

Votre courrier en date du 18 novembre dernier au sujet de la situation à Gaza a retenu toute mon attention et je tenais à vous apporter les éléments de réponse suivants.

La France a exprimé son inquiétude face à l'escalade de la violence observée dans la bande de Gaza le 12 novembre et les jours qui ont suivi. Elle salue les efforts de médiation du Coordinateur spécial des Nations unies pour le processus de paix, N. Mladenov, et de l'Égypte qui ont abouti à la conclusion d'un cessez-le-feu le 14 novembre. Nous appelons toutes les parties à le respecter. La France a également rappelé le droit des Palestiniens comme des Israéliens à vivre dans la paix, la dignité et la sécurité, et réaffirmé son attachement fondamental à la sécurité d'Israël. C'est la raison pour laquelle elle a condamné avec la plus grande fermeté le tir de plus de 450 roquettes vers des zones habitées du territoire israélien.

Plus généralement, la France reste fortement préoccupée par la dégradation de la situation humanitaire dans la bande de Gaza et par les graves événements survenus dans ce territoire au cours des derniers mois, notamment à l'occasion des « marches du retour ». Comme vous le savez, elle a pris position contre l'usage disproportionné de la force par l'armée israélienne et soutenu la création de la commission d'enquête sur les attaques militaires israéliennes contre les manifestations civiles palestiniennes, décidée par le Conseil des droits de l'Homme en mai 2018.

Aussi, la France a pris connaissance du rapport présenté le 18 mars 2019 par la Commission d'enquête devant le Conseil des droits de l'Homme. Ce rapport a été accueilli avec intérêt par le Conseil dans la résolution « Garantir la justice et la reddition de comptes pour toutes les violations du droit international dans les Territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est » adoptée le 22 mars 2019.

Par ailleurs, lors de son passage à l'examen périodique universel au Conseil des droits de l'Homme en janvier 2018, la France a appelé Israël à lutter contre l'impunité par des enquêtes approfondies et impartiales sur toutes les allégations d'atteintes aux droits de l'Homme.

Monsieur François Leroux
Président de la plateforme des ONG françaises pour la Palestine
14, passage Dubail
75010 Paris

Au-delà, il est indispensable de progresser vers une solution durable pour Gaza. Cela passe, d'une part, notamment par la levée du blocus, dans le respect des préoccupations de sécurité d'Israël, et d'autre part par la concrétisation de la réconciliation inter-palestinienne et le retour complet de l'Autorité Palestinienne à Gaza. La France appelle avec constance l'ensemble des parties à prendre leurs responsabilités en ce sens, en particulier pour que des élections crédibles puissent être organisées dans les Territoires palestiniens, y compris à Gaza et à Jérusalem-Est.

Enfin, la question de Gaza ne peut être séparée de celle du règlement du conflit israélo-palestinien. La France a réaffirmé plusieurs fois au cours des derniers jours, notamment au Conseil de Sécurité en présence du Président Mahmoud Abbas, son attachement au droit international, aux résolutions du Conseil de Sécurité et aux paramètres internationalement agréés sur lesquels repose la solution des deux États.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M Le Drian

Jean-Yves LE DRIAN